



Afrique et Développement, Vol. XXXVII, No. 2, 2012, pp. 97 – 118
© Conseil pour le développement de la recherche en Sciences Sociales en
Afrique, 2012 (ISSN 0850-3907)

Le développement du sport de performance au Bénin : de l'analyse d'un modèle à un essai de problématique globale

Souaïbou Gouda* & Georges Kpazai**

Résumé

Le seul modèle du développement sportif retenu en Afrique noire francophone a été celui du sport de performance tel qu'il a été proposé par la charte olympique. Cette charte en déclarant le sport au-dessus de la politique et de la religion (et jusqu'à un moment plus récent encore au-dessus de l'économie), introduit explicitement l'idée que le sport peut se concevoir hors de toute contrainte politique, économique et culturelle. Basés sur des modèles d'analyse des résultats sportifs mettant de l'avant les paramètres sportifs et socio-économiques, les auteurs de cette étude tentent de montrer que le développement du sport de performance se fonde nécessairement sur un développement global et harmonieux, c'est-à-dire un développement économique, scientifique et technologique.

Abstract

The model of the sport development kept in French-speaking black Africa countries was the one of the performance as it has been proposed by the Olympic charter. This charter, by declaring the sport above the politics and of the religion (and until one more recent moment again above the economy), seemed to put forward the idea that sport could be conceived without political, economic and cultural constraints. The present survey aims to show that the development of the performance sport founds on a development global and harmonious correspondent to a certain economic, scientific and technological development level that affects the level and the life style of the population in a satisfactory manner directly.

* Université d'Abomey-Calavi. Email : goudasouaibou@yahoo.fr

** Université Laurentienne. Email : gkpazai@laurentian.ca

Introduction et problématique

De la période coloniale à nos jours, l'organisation du sport en Afrique noire francophone s'est mise en place de façon discontinue. La France par son action colonisatrice a tenté d'apporter à ses colonies sa culture dans tous les domaines, y compris celui du sport (Charitas 2009). Les initiatives éducatives et sportives ne reconnaissent pas d'originalité et de valeur aux sociétés indigènes et veulent les faire accéder à la modernité sans respecter leur particularité. Selon Gouda (1984:46) : « la colonisation a opéré et agi comme si ces sociétés étaient sans passé, sans histoire, sans personnalité ni identité ». Le seul modèle de développement sportif retenu en Afrique noire francophone, y compris en République du Bénin, a été celui du sport de performance tel qu'il a été proposé par la charte olympique qui, en le déclarant au-dessus de la politique et de la religion (et jusqu'à un moment plus récent encore, au-dessus de l'économie), avait introduit dans les esprits, l'idée que le sport pouvait se concevoir hors des contraintes politiques, économiques et culturelles.

Ce seul modèle d'organisation du sport de type industriel, technologique et scientifique peut être présenté suivant trois variantes en fonction de ses caractéristiques politiques et idéologiques : le modèle libéral, le modèle étatique et le modèle mixte.

Au Bénin (autrefois appelé le « Dahomey »), pendant la période coloniale, la France avait orienté (comme dans toutes les autres colonies) le développement économique, social et politique suivant ses propres représentations, c'est-à-dire suivant les valeurs occidentales. Le modèle d'organisation du sport français a donc été appliqué pendant la période coloniale, et s'est poursuivi après l'indépendance en 1960 (Gouda 1986:54-82).

Le 30 novembre 1974, le Bénin a opté pour une idéologie officielle marxiste-léniniste. Dès lors, les différents secteurs de la vie sociale ont été influencés par cette option et l'organisation du sport sera de type socialiste à partir de 1976. Mais à partir de 1984, la crise économique, sociale et culturelle va entraîner de nombreuses remises en cause. Le marxisme-léninisme rejeté comme idéologie officielle du pays le 07 décembre 1989 et tous les secteurs de la vie nationale seront réorganisés sur la base du libéralisme et de la démocratie.

La question qui nous a poussés à cette recherche est la suivante : le modèle de développement sportif dominant le sport international peut-il servir de référence, dans une démarche de transposition, à la construction d'un système sportif national au Bénin ? En effet, de la période coloniale à nos jours, le Bénin a connu plusieurs modèles d'organisation du sport : le modèle d'organisation du sport français, le modèle de type socialiste et enfin le

modèle libéral. Malgré toutes ces tentatives, le sport béninois n'a pas connu de grands succès. Dans aucune discipline sportive, le Bénin n'a jamais vraiment émergé et n'a jamais connu le haut niveau sportif (une place mondiale par exemple).

Dans le tissu des relations internationales, que ce soit politique, économique ou culturel, le Bénin occupe une position inférieure, c'est-à-dire une position de dépendance. Le sport serait-il une valeur de civilisation ou un levier de développement ? Développer le sport au Bénin ne revient-il pas à relever plusieurs défis à savoir : éliminer l'extrême pauvreté et la faim, assurer l'enseignement fondamental pour tous, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes, assurer l'accès aux soins de santé à tous, moderniser le cadre de vie et enfin mettre en place le partenariat mondial pour le développement ? C'est à partir de ces interrogations que nous avons formulé l'hypothèse suivante : Dans un pays, le développement du sport de performance dépend sinon du niveau de développement économique et technologique, du moins de la manière dont ce développement affecte le niveau de vie des citoyens de ce pays.

Contexte de l'étude

Le rapport sur le développement humain au Bénin (2001) montre que le développement des populations, des individus ou des localités repose sur les potentialités qu'ils détiennent mais aussi et surtout sur leurs capacités à les mettre en valeur pour garantir leur bien être. Selon ce rapport, le Bénin a été lourdement affecté par la crise financière des années 1980 et les effets des mesures drastiques d'ajustement restent aujourd'hui perceptibles sur le plan du développement humain.

Le même rapport (2001) indique que le Bénin fait partie des pays à faible indice de développement humain, soit 0,420 (<0,500). En 2000, le Bénin a été classé 158^e sur 173 pays dans le monde. Une comparaison faite entre 4 pays en matière de développement humain nous conduit au tableau 1.

Pour améliorer le niveau de développement humain (DH), il faudrait agir sur le niveau du Produit Intérieur Brut (PIB) réel par habitant qui est estimé en 2006 à 575 FCFA par jour par individu parce que cette amélioration du DH dépend en grande partie de la croissance économique et de sa répartition dans le pays. Le revenu intervient dans l'Indice de Développement Humain afin de rendre compte de tous les aspects du développement qui ne sont pas représentés par la longévité, la santé et l'instruction. Son montant est corrigé parce qu'un revenu illimité n'est pas nécessaire pour atteindre un niveau de développement humain acceptable. Le calcul se fait donc à partir d'un logarithme de revenu.

Tableau 1 : Indices de développement humain en RSA, au Ghana, au Togo et au Bénin

Libellé	Pays			
	RSA	Ghana	Togo	Bénin
Espérance de vie (année)	53,9	56,6	51,6	53,6
Alphabétisation (%)	84,9	70,3	56,3	39,0
Scolarisation (%)	93	42	62	45
Revenu par tête (US \$)	8908	1881	1410	933

Source : Rapport sur le développement humain au Bénin, 2001, p 8

D'autres indicateurs sont aussi importants pour analyser les résultats sportifs nationaux selon les auteurs socio-politiques et socio-économiques ; il s'agit essentiellement des Indicateurs Sexospécifiques de Développement Humain (ISDH), de l'Indicateur de Participation des Femmes (IPF), de l'Indicateur Régional de Développement Humain (IRDH) ou de l'Indicateur Départemental de Développement Humain (IDDH). Nous retiendrons que le Bénin est un pays pauvre avec des disparités entre hommes et femmes, entre régions et entre ville et campagne. La pratique sportive sera donc tributaire de ces réalités.

Cadre théorique

Dans le domaine sportif, il n'existe pas un modèle d'analyse (ni des critères objectifs) permettant de faire des prédictions sur les chances de succès d'un pays aux compétitions internationales. Il serait donc empirique de vouloir comparer les pays entre eux par rapport aux chances de médailles olympiques. La référence principale reste encore le football international. Toutefois, les travaux du groupe du Conseil de l'Europe dirigé par Castejon Paz et ceux de Lévine Ned, de Donald Ball et Novikov et Maximenko peuvent servir de base à une problématisation de la question, surtout au regard des jeunes Etats à économie informelle importante et des pays émergents disposant d'une politique promotionnelle et de plan de communication en matière de sport qui viennent perturber les vieilles traditions et suggérer un nouvel ordre sportif international.

A travers nos travaux, nous voulons surtout indiquer aux pays africains en développement que le monde sportif a évolué et qu'aujourd'hui il faut organiser le sport, l'intégrer aux politiques de développement afin qu'il contribue au développement économique, social et culturel des jeunes nations.

C'est dans la mesure où les missions assignées aux jeunes Etats africains intégreront les valeurs morales, sociales et culturelles des peuples africains, dans la mesure où les choix sportifs tiendront compte des finalités du développement, c'est-à-dire un mieux-être et un relèvement sensible du niveau de vie des peuples africains, que par leurs apports spécifiques, les sports contribueront à la promotion de l'homme africain et si l'on préfère, au développement durable de l'Afrique tout court.

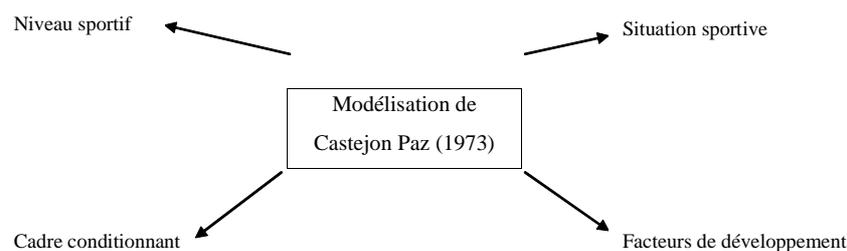
Les modèles d'analyse consultés ne peuvent en totalité convenir à notre problématique. Toutefois, il est possible d'identifier et de dégager des éléments (à défaut de modèle satisfaisant) qui sont susceptibles d'instruire notre question de recherche. Ainsi, quatre modèles d'analyse ont été considérés. Ce sont :

Le modèle de Bénito Castejon Paz (1973)

Ce modèle met en avant quatre concepts fondamentaux à la base de toute interprétation des résultats sportifs d'une nation. Ce sont: *Primo*, le niveau sportif comportant quatre éléments (le nombre de pratiquants, l'élite réelle, les pratiquants possibles et l'élite idéale). *Secundo*, La situation sportive qui équivaut, d'une part à la résultante du niveau sportif donné, et d'autre part à la base sur laquelle la politique devait s'appuyer pour améliorer le niveau sportif en mettant en œuvre les facteurs de développement. *Tertio*, Le cadre conditionnant qui regroupe essentiellement les conditions socio-économiques et géographiques du pays, les coutumes (sociales), les croyances, l'histoire et les caractéristiques génétiques des individus. *Quarto*, les facteurs de développement qui sont définis comme des paramètres permettant, lorsqu'ils sont combinés en programme pour développer les divers éléments de la situation sportive, d'améliorer le niveau sportif existant.

Pour améliorer la situation sportive au Bénin, on peut remarquer que le cadre conditionnant et les facteurs de développement (paramètres non sportifs) déterminent les bases matérielles du développement du sport. Cependant, le modèle de Castejon Paz ne rend pas compte des changements institutionnels et politiques (stabilité ou instabilité) et les forces sociales à l'intérieur des pays, la manière dont la distribution des ressources affecte le niveau de vie et les progrès technologiques et scientifiques.

Figure 1 : Méthode d'analyse de résultats sportifs d'une nation (Bénito Castejon Paz, 1973)



Le modèle de Levine (1974)

Le modèle de Levine associe aux différentes performances nationales des pays, quatre variables dans le but de dégager des éléments explicatifs significatifs. Ces variables sont le Produit National Brut (PNB), l'aire géographique, le système économique et la circulation de la presse. Selon cet auteur, la prospérité économique d'un pays est l'indicateur le plus pertinent de sa réussite sportive aux compétitions olympiques. Ses travaux laissent entrevoir que l'organisation socialiste du sport est préférable à l'organisation capitaliste, si on vise l'obtention de succès olympiques.

En ce qui concerne le modèle de Levine, nous pouvons émettre quelques réserves sur l'usage du Produit National Brut (PNB). Beaucoup d'analystes économiques préfèrent utiliser le revenu national par habitant comme on le verra avec Novikov et Maximenko (parfois le Produit Intérieur Brut - PIB). Avec le PNB, n'entre pas en ligne tout ce qui est produit et consommé en dehors des circuits monétaires. Dans un pays comme le Bénin, l'économie informelle reste encore très importante ; donc le PNB reste sous-évalué. Le PNB ne rend pas compte des conflits et des inégalités qui touchent les institutions sociales et pour cela, Carfantan et Condamines écrivent ce qui suit : « s'il est des façons d'augmenter la production de nourritures qui produisent plus d'affamés qu'elles n'en rassasient, le niveau de développement d'une nation ne peut se mesurer en terme de PNB » (Carfantan, Condamines 1980:180)

Le grand essor des multinationales rend de plus en plus inopérants les indicateurs économiques de type national, surtout pour des pays économiquement dépendants alors que Levine retient que la prospérité économique est l'indicateur le plus pertinent de la réussite sportive d'un pays aux compétitions olympiques. Toutefois ces différents travaux ne manquent pas d'intérêt.

Le modèle de Donald W. Ball (1972)

Le modèle de Ball (1972) vient d'une étude attentive des jeux olympiques de Tokyo (Japon, 1964). À la suite de ces jeux, Ball préconisa un prototype d'Etat sportif dont les caractéristiques peuvent se résumer de la façon suivante : Etat moderne subissant l'influence de l'Europe de l'Ouest ; prospérité économique ; stabilité de la population, homogénéité et alphabétisation ; gouvernement central fort élitiste ; bas niveau de compétition politique et probablement membre du bloc de l'Est.

Il faut réaffirmer ici, que les Jeux Olympiques de Tokyo (1964) étaient, pour les pays africains dont beaucoup ont accédé à la souveraineté nationale en 1960, prématurés pour rendre compte de leur niveau de développement socio-économique et politique et d'ailleurs, afin de tenir la comparaison avec les anciennes puissances coloniales, de nouvelles voies de développement ont été ouvertes; pour les pays des hauts plateaux de l'Est africain, les courses de fond et demi-fond ont été retenues ; au Ghana, au Congo et Cameroun, c'est le football, au Sénégal et en Egypte, c'est le basket-ball pendant que les pays du Maghreb tentaient de promouvoir à la fois le handball, l'athlétisme, la boxe et le football... Il sera donc assez risqué de tirer des conclusions de ces études en ce qui concerne l'Afrique en général.

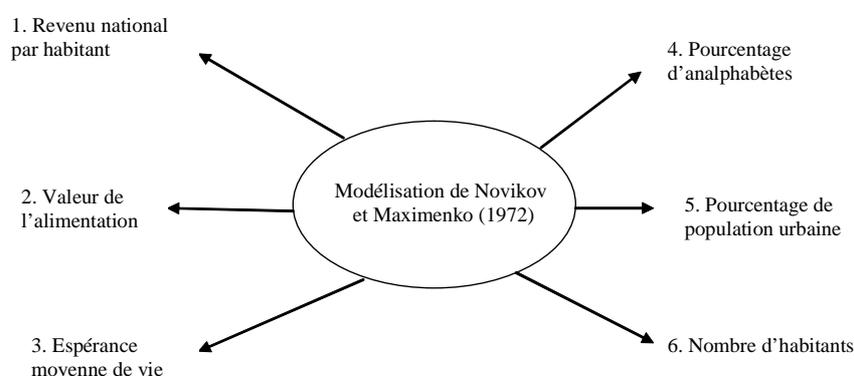
Le modèle des soviétiques Novikov et Maximenko (1972)

Ce dernier modèle consulté semble plus intéressant que les trois premiers modèles cités précédemment. Sa validité et sa portée pratique militent à sa cause. Par ordre d'importance décroissant, Novikov et Maximenko (1972) tiennent compte des éléments suivants pour expliquer la réussite sportive : le revenu par habitant, la valeur de l'alimentation de la population exprimée en calorie, l'espérance moyenne de vie, le pourcentage d'analphabètes, le pourcentage de la population urbaine et le nombre total d'habitants. Ces six facteurs sont retenus par ordre d'importance décroissante.

L'analyse de la combinaison de ces six facteurs, laisse entre voir un fossé entre pays riches et pays pauvres. On rejoint en quelque sorte le clivage entre les pays du Nord et ceux du Sud. Nous savons que les pays capitalistes ne sont pas homogènes en leur sein. Il en est de même pour les pays socialistes. Nous devons nuancer notre approche conceptuelle à ce niveau. Il est possible, pour un pays pauvre, de développer une stratégie d'accès à l'élite mondiale en y consacrant un pourcentage démesuré de son Produit Intérieur Brut comme un Etat peut faire le choix de renforcer son identité dans quelques rares disciplines sans organiser une pratique de masse. Par exemple, Cuba est un pays socialiste mais appartient au groupe des pays pauvres. Ce pays figure parmi les grandes nations du sport international. A potentiel socio-économique égal, l'organisation socialiste (autoritaire) permet

d'obtenir de bien meilleurs résultats. C'est ce qui ressort par ailleurs, des modèles proposés par Lévine et Donald W. Ball. Le modèle des auteurs soviétiques fait le lien entre développement socio-économique et développement durable du sport et la corrélation a été mise en évidence.

Figure 2 : Méthode d'analyse de résultats sportifs d'une nation proposée par Novikov et Maximenko



Démarche méthodologique

Pour réaliser cette étude nous avons posé un diagnostic à partir des modèles théoriques de Castejon Paz (1973) et de Novikov & Maximenko (1972). Nous proposons une modélisation obtenue à partir de la combinaison des modèles de Castejon Paz et de Novikov et Maximenko.

Nous avons analysé les éléments sportifs à travers les réalisations et les résultats du Bénin, la situation sportive et enfin le niveau sportif comme le propose la première partie du modèle d'analyse de Castejon Paz. Ensuite, nous avons présenté les éléments non sportifs à savoir le cadre conditionnant et les facteurs de développement qui représentent la seconde partie du modèle d'analyse de Castejon Paz ; et c'est à ce niveau qu'intervient le modèle d'analyse de Novikov & Maximenko à travers les six facteurs qui représentent des facteurs non sportifs de développement du sport. Il s'agit du revenu national par habitant, de la valeur de l'alimentation de la population (exprimée en calories), de l'espérance moyenne de vie, du pourcentage d'analphabètes, du pourcentage de la population urbaine et du nombre total d'habitants.

Cependant, malgré sa cohérence, sa richesse et sa souplesse, la combinaison des deux modèles ne suffit pas pour nous permettre de mesurer les résultats sportifs du Bénin. C'est pourquoi nous avons jugé nécessaire de tirer des résultats du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH3), quelques critères utiles pour compléter notre outil d'analyse.

Nous avons mené une étude de contenu de nombreux documents, interrogé et entendu 17 acteurs sportifs (présidents de fédérations) au sujet des résultats sportifs béninois et surtout sur l'organisation et l'accès à la pratique sportive au Bénin. Enfin la connaissance du milieu et l'observation ont permis d'affiner notre analyse des données obtenues.

Résultats obtenus

Le construit organisationnel de référence

Le développement sportif en France a connu six étapes dans son évolution. Elles sont caractérisées chacune par un objectif et une logique organisationnelle. Ces étapes peuvent être présentées en deux grandes phases.

Tableau 2 : Organisation de l'offre en produits et services sportifs dans un Etat centralisé : la France

Acteurs	Logiques Organisationnelles	Modèles Sportifs
Société civile : citoyens	Logique associative : Distinction sociale Bien-être Convivialité	Modèle idéologique Clubs Modèle aristocratique
Etat : institutions publiques ou habilitées (fédérations)	Logique de service public : Représentation et délégation de pouvoir Référence administrative Primauté de la puissance publique	Modèle étatique interventionniste (contrôle de l'Etat)
Etat et Fédération : acteurs mixtes	Logique de service public reposant sur des acteurs privés : Logique politique Co-responsabilité Etat/Fédérations	Clubs privés Fédérations privées sous tutelle étatique (contrôle limité)

Ce tableau illustre la situation qui a prévalu en France entre 1900 et 1984. Ce modèle a largement été diffusé dans les anciennes colonies françaises d'Afrique noire (y compris le Bénin).

Tableau 3 : Organisation de l'offre en produits et services sportifs dans un Etat décentralisé : la France

Acteurs	Logiques Organisationnelles	Modèles Sportifs
Communes Etat Citoyens	Logique locale Logique communautaire Logique identitaire	Sport pour tous Sports communautaires Modèle de proximité
Entreprises Fédérations Municipalités	Logique managériale Logique économique Logique financière	Société d'économie mixte Fédérations autonomes Ligues nationales Haute performance
Entreprises/Fédération Municipalités/ Ligues nationales et supranationales Etat/Fédération/ Fédération internationale	Logique de concurrence Logique industrielle Logique de marché	Modèle de marché Ligue nationale Sociétés à objet sportif Modèle de spéculation Haute performance Ligue continentale

Le tableau 3 ci-dessus représente le modèle d'organisation du sport en France à partir de 1984 (les Jeux olympiques de Los Angeles). Ce modèle sera consolidé avec le triomphe du néo-libéralisme et le renforcement du rôle des ligues nationales, continentales et des fédérations internationales.

Les différences entre le tableau n° 1 et le tableau n° 2 montrent que le monde contemporain a hérité d'un système sportif entièrement reconstruit. En effet, le modèle idéologique de la « guerre froide » a progressivement fait place à un modèle segmenté dans lequel il n'y a pas un sport mais des formes et niveaux de pratiques sportives.

A l'objectif social du sport, correspond une stratégie locale, c'est-à-dire un cadre de manifestation d'un modèle comportemental de contre-culture : faire du jogging dans son quartier ne nécessite pas l'adhésion à un club ni à une fédération. De nouvelles organisations (les municipalités) se sont emparées du sport à la base.

A l'objectif économique du sport, correspond une stratégie managériale dans laquelle la rentabilité financière compte pour l'essentiel : le sport devient une marchandise et le club, l'entreprise moderne qui vend du spectacle. Ainsi, la liaison est faite entre le sport et le développement économique et la spéculation boursière.

Aux exigences du marché du sport, correspond une stratégie concurrentielle : plusieurs produits sont proposés aux clients (Gouda 1997:56) par des multinationales qui dominent le champ sportif. Certaines sociétés sportives sont cotées à la bourse des valeurs. L'amateurisme a définitivement explosé. A maturité, le sport est devenu une filière économique.

Le constat actuel fait au Bénin est que le sport est encore géré sur la base des objectifs de la phase où les Etats étaient centralisés, c'est-à-dire des objectifs du sport idéologique et amateur.

Le niveau sportif au Bénin

Il s'agit du nombre de pratiquants, des différentes élites (réelle et idéale) et des pratiquants possibles. L'élite idéale représente selon Castejon Paz (1973) 15 sur 10 000 du nombre de pratiquants classés dans l'élite réelle.

Plusieurs informations demeurent inaccessibles parce qu'elles ne sont pas suivies au niveau des instances fédérales ou sont inexistantes. Néanmoins, nous avons quelques informations concernant les pratiquants possibles.

Le Bénin compte 17 fédérations nationales et si on considère la tranche d'âge de 15 ans à 59 ans (l'espérance moyenne de vie est de 59 ans au Bénin) comme étant la population pouvant pratiquer les activités physique et sportives (APS), le nombre de pratiquants possibles serait de 3 225 990 individus dont 1 491 841 de sexe masculin et 1 734 149 de sexe féminin (INSAE 2003). Cette population représente 47,70 pour cent de la population totale. Le nombre de pratiquants réels n'est pas connu, mais on sait que c'est le football, sport-roi qui retient l'attention. L'élite réelle est constituée des joueurs des équipes nationales et des clubs de 1^{ère} division, des équipes de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) et celles des Forces Armées.

L'élite idéale, c'est 15 pour 10 000 de l'élite réelle or au Bénin, l'élite du football national ne fait pas 10 000 pratiquants. Sur cette base, on déduit que le Bénin n'a pas 15 footballeurs appartenant à l'élite mondiale (équipe nationale).

Les résultats sportifs sur le plan international.

Plusieurs fédérations sportives ont connu des succès éphémères sur le plan international. Voici quelques résultats :

En athlétisme (Fédération Béninoise d'Athlétisme – FBA)

Le Bénin a participé à plusieurs Jeux Olympiques, Championnats d'Afrique et du monde mais n'a jamais pu hisser ses couleurs aux trois premiers rangs. Il était représenté aux Jeux Olympiques (JO) de Moscou en 1980, de Séoul en 1988, Barcelone en 1992, d'Atlanta en 1996, de Sidney en 2000 et c'est en 2004 à Athènes que l'athlète Fabienne Feraez a pu occuper la 5^e place à la finale du 200m. Jusqu'à présent, elle reste l'athlète la plus compétitive du Bénin. Chez les hommes, nous citerons AKPO Romain qui a réalisé un saut de 2,12m en hauteur à Abuja au Nigeria en 2010.

Au basket-ball (Fédération Béninoise de Basket-Ball – FBBB)

En dehors de la participation du Dahomey à la Coupe d'Afrique des Nations (Bangui 1974) où l'équipe nationale de basket-ball s'est classée 8^e sur 9 présentes, c'est seulement les Jeux Universitaires Mondiaux de 1979 à Mexico et les deux grandes rencontres amicales avec l'équipe de France la même année qui attestent que le Dahomey (Bénin aujourd'hui) était sur la bonne voie avec une équipe qui de l'avis de l'entraîneur français Pierre Dao, devrait faire partie des meilleures formations africaines des années 1980. En effet, 18^e sur 32 équipes au plan universitaire mondial, l'équipe de l'UNB était la 4^e sur le plan africain. Le sport béninois manquait d'organisation et de direction. Désormais, on retrouve le Bénin dans des circuits sportifs de seconde zone :

- Jeux de la Francophonie (Dames) à Madagascar : 8^e sur 9, avec la participation du Bénin, du Cameroun, du Canada, de la Côte-d'Ivoire, de la France, de la Guinée Bissau, du Mali, du Sénégal et de Madagascar.
- Coupe d'Afrique des moins de 18 ans (filles) à Cotonou en 2006 : 4^e avec la participation du Bénin, du Mali, de la Côte-d'Ivoire, de l'Angola et de la République Démocratique du Congo.

Au niveau du football (Fédération Béninoise de Football – FBF)

A la coupe du Monde Juniors (Pays-Bas 2005) : c'est la première et seule participation du Bénin à la Coupe du Monde. Le Bénin a enregistré une défaite face aux Pays-Bas et deux matchs nuls face à l'Australie et le Japon. Il a fini 3^e avec deux points comme le Japon mais a marqué 2 buts et le Japon 3, ce qui a permis la qualification du Japon pour les huitièmes de finale au lieu du Bénin.

Tableau 4 : Récapitulatif des résultats obtenus par le Bénin à la Coupe d'Afrique des Nations Seniors (Tunisie 2004)

Date	Rencontre	Score
27/01/04	Bénin – Afrique du Sud	0 – 2
31/01/04	Bénin – Maroc	0 – 4
04/02/04	Bénin – Nigeria	1 – 2

Source : Fédération Béninoise de Football (FBF)

Tableau 5 : Récapitulatif des Résultats obtenus par le Bénin à la Coupe d'Afrique des Nations Juniors (Bénin 2005)

Niveau	Rencontre	Score
1 ^{er} tour	Bénin – Nigeria	0 – 3
	Bénin – Côte d'Ivoire	4 – 1
	Bénin – Mali	3 – 3
½ Finale	Bénin – Egypte	0 – 1
3 ^e Place	Bénin – Maroc	5 – 4 (P)

Source : Fédération Béninoise de Football (FBF)

En ce qui concerne les éliminatoires couplées Coupe du Monde et Coupe d'Afrique 2006, le Bénin s'est trouvé dans un groupe comprenant le Cameroun, la Côte-d'Ivoire, l'Egypte, la Libye et le Soudan. Les pays suivants ont été qualifiés :

- a. Coupe du monde : Côte d'ivoire ;
- b. Coupe d'Afrique : Côte d'Ivoire, Cameroun, Libye et le pays organisateur l'Egypte.

Sont éliminés le Soudan (5^e du groupe) et le Bénin (6^e du groupe)

Tableau 6 : Éliminatoires Coupe d'Afrique des Nations 2008

Rencontre	Score	Type de match
Bénin – Togo	1 – 2	Aller
Bénin – Mali	1 – 1	Aller
Bénin – Sierra Léone	2 – 0	Aller
Togo – Bénin	1 – 4	Retour
Mali – Bénin	0 – 0	Retour
Sierra Léone – Bénin	0 – 2	Retour

Source : Fédération Béninoise de Football (FBF)

Le Mali a été qualifié avec 12 points et le Bénin qualifié comme meilleur deuxième des poules avec 11 points pour participer aux phases finales en janvier-février 2008 au Ghana. Le Bénin a quitté la CAN Ghana 2008 avec 3 défaites face au Mali, au Nigeria et à la Côte-d'Ivoire dès le 1^{er} tour de la compétition.

Au niveau du hand-ball (Fédération Béninoise de Hand-Ball – FBHB)

Les équipes nationales de hand-ball du Bénin ont participé à plusieurs compétitions internationales et les meilleures performances connues sont sans doute celles de la génération présentée aux Jeux Africains d'Alger en 1978 (8^e sur 8 pays).

Au niveau de la natation (Fédération Béninoise de Natation – FBN)

La fédération béninoise de natation est très jeune et comptait en 2005, 150 athlètes. Ces athlètes ont participé à plusieurs championnats internationaux dont les résultats sont les suivants :

- Jeux africains d'Abuja (2003) : sur cinq athlètes présentés, seul Marc Dansou a été classé 8^e sur 42 après avoir participé à la finale des 50 m brasse sans médaille.
- Championnats du monde (2003) : le Bénin a été représenté par deux athlètes (les frères Dansou) ; c'est à ces championnats que Alois Dansou a eu sa qualification pour participer aux Jeux Olympiques
- 7^e championnat d'Afrique (Marco 2004) : A ces championnats, le Bénin a participé à trois finales dont deux masculines et une féminine mais n'a remporté aucune médaille.
- Jeux Olympiques (Grèce 2004) : le Bénin a été représenté par deux athlètes à savoir une fille et un garçon qui ont été rapidement éliminés.

Au niveau du volley-ball et des sports de combat

Les équipes de volley-ball et des sports de combat tels que le Judo, le Taekwondo, le karaté ont aussi participé à plusieurs compétitions internationales et ont eu des résultats acceptables pour le Bénin mais très insuffisants pour une performance internationale à l'exception de la boxe qui a produit des champions d'Afrique ces dernières décennies.

La situation sportive en République du Bénin*La situation sportive*

Au niveau de la formation et de l'encadrement technique, le Bénin dispose d'un important potentiel. Selon les statistiques de 2008 de l'Institut National de la Jeunesse, de l'Education Physique et du Sport (INJEPS), les cadres de l'éducation physique et sportive sont répartis de la façon suivante : 369 professeurs certifiés et 287 professeurs adjoints, soit un total de 656 cadres. En plus de ceux là, il faut ajouter les cadres fédéraux, entraîneurs et quelques personnes formées à l'étranger. L'INJEPS, en son sein, compte 27 enseignants chercheurs dont 01 professeur titulaire et 05 maîtres de conférences. De plus, l'INJEPS a 18 entraîneurs de haut niveau dont 8 de niveau international.

Infrastructures sportives au Bénin

- Hall des sports de Cotonou (3 000 places) : terrains en salle de hand-ball et basket-ball ;
- Stade de l'amitié de Kouhounou (Cotonou) : terrain de football de 35 000 places, terrains en salle de hand-ball, volley-ball et basket-ball de 5 000 places, piscine olympique de 3 bassins, court de lawn-tennis ;
- Stade René Pleven de Cotonou : terrain de football ;
- Stade Charles de Gaulle de Porto-Novo réhabilité : terrain de football, terrain de basket-ball, terrain de hand-ball, terrain de volley-ball, courts de lawn-tennis.

Financement du sport au Bénin

Il faut reconnaître que l'Etat Béninois a investi assez d'argent dans le sport. La participation du Bénin à la CAN junior et à la Coupe du Monde junior lui a coûté 8 milliards de francs CFA. La construction du stade de l'Amitié de Kouhounou a coûté 17 milliards en 1982 et celle du Stade Charles de Gaulle coûtera plus de 15 milliards de francs CFA avant sa livraison au public béninois. Le sport béninois ne bénéficie pas d'un budget conséquent cependant, le peu qui est mobilisé est très mal utilisé.

Le secteur privé béninois n'est pas encore en mesure de soutenir le sport de performance au regard des mauvais résultats de l'économie nationale du Bénin. On peut dire que le football aborde l'essentiel du budget accordé au sport béninois.

Le cadre conditionnant

La République du Bénin se caractérise par la diversité des groupes socioculturels qui la composent. Ni la colonisation, ni l'indépendance n'ont créé comme on semblait l'espérer, un creuset national d'où émanerait une culture nationale. La pratique sportive est influencée au Bénin par l'appartenance ethnique (Cornevin 1980) par les croyances religieuses (Merle 1972) et par les pratiques corporelles (traditionnelles).

Le cadre institutionnel du sport béninois

Les fondements juridiques : On citera :

- La loi n° 91-008 du 25/02/91 portant charte des sports en République du Bénin ;
- Le décret n° 2002-0176 du 12/04/02 portant modalités d'application de la Charte des sports ;
- Le décret n° 2002-223 du 14/05/02 portant approbation des statuts types des Fédérations sportives de la République du Bénin.

Il faut ajouter à ce qui précède les textes à caractère international approuvés et ratifiés par le Bénin (Fédérations internationales, Comité International Olympique, UNESCO, CEDEAO, CONFEJES). Les remarques qui ont été faites au niveau des textes législatifs et réglementaires sur le sport béninois dénoncent généralement leur inapplicabilité, leurs incohérences internes sinon leurs contradictions évidentes. Akpovo V. ancien doyen de la faculté de droit de l'Université d'Abomey-Calavi écrivait ce qui suit : « le cadre juridique sur la base de laquelle fonctionne et s'organise le sport béninois paraît relativement pauvre : une loi et deux décrets au principal » (Akpovo 2007:4). L'auteur indique que, face à une telle situation,

ce cadre juridique devrait s'être enrichi de plusieurs textes nationaux ou internationaux au fur et à mesure que l'Etat béninois a pris conscience, soit à partir d'impératifs nationaux, soit à partir d'engagement internationaux, de la nécessité de s'insérer dans le mouvement sportif international et de faire valoir, comme beaucoup d'autres Etats, les ambitions à la mesure de son génie et de ses potentialités (Akpovo 2007:5).

On peut conclure en affirmant que la constitution du 11 décembre 1990 ne s'est pas expressément référée au sport. Toutefois, les préoccupations relatives à l'épanouissement intégral et à l'éducation de la personne humaine

intègrent le développement sportif et donc les dispositions en la matière (articles 9, 10, 12 et 25) lui sont applicables (Akpovo2007:5).

Diagnostic organisationnel et institutionnel

L'organisation systémique. Pendant longtemps le secteur sportif n'a pas su s'organiser par manque de cadre institutionnel conséquent (cadre instable et inconsistant). La logique organisationnelle du sport béninois correspond à la logique du service public (modèle étatique) avec pour acteurs, l'Etat, les institutions publiques et délégataires – fédérations – (cf. tableau n° 1).

Une stratégie de communication absente et une non intégration au système national de développement ont fait du sport un secteur marginal. Les faiblesses organisationnelles de ce secteur et le manque de résultats satisfaisants en termes de bilan nécessitent un diagnostic scientifique qui sera conçu selon une approche systémique permettant d'identifier :

- l'organisation formelle du système ;
- la stratégie des acteurs ;
- le rapport à l'environnement qui met en relation le système organisé et l'environnement qui le porte : disponibilité de ressources humaines, matérielles, financières puis les processus techniques et de rationalisation (stratégie sociale, stratégie managériale et la culture technologique).

L'objectif recherché dans le diagnostic est d'identifier les signes de bonne santé et de maladie, de les examiner et de les classer en vue de mettre en évidence les dysfonctionnements du système en rapprochant les symptômes, en ressortant les incohérences dans les interrelations. Enfin, ce besoin de disséquer pour analyser et comprendre, débouchera sur la nécessité de normalisation, de réorganisation et de changement en vue de résultats meilleurs.

Structures d'organisation du ministère en charge du sport

L'organisation du ministère en charge des sports avec la position de la Direction Générale des Sports et de ses services déconcentrés révèle que, en tant que direction technique verticale, elle est restée très faible face à l'autorité du cabinet (politique) parce qu'il n'y a ni syndicat, ni associations de la société civile ni leaders d'opinions pour l'aider à mobiliser les moyens nécessaires à son développement.

S'agissant des directions horizontales du ministère, elles sont animées à la fois par des hommes politiques et des cadres techniques choisis par le Ministre ou l'Etat. Elles connaissent de réelles difficultés managériales en dépit d'une bonne répartition des missions et attributions officielles.

Ainsi, sans aucune étude préalable des profils de postes ni des compétences (ou lorsque cela est fait, l'autorité ministérielle n'est pas obligée d'en tenir compte), les membres du cabinet du ministère sont nommés pour apporter plus de notoriété à leur parrain que de participer ou de coopérer à la réalisation des objectifs techniques du ministère.

L'absence de document de politique nationale de sport élaboré, approuvé et adopté par l'ensemble des acteurs se traduit par l'impossibilité pour le Ministre, les Conseillers techniques et les cadres de contrer objectivement la dérive du système ou même simplement son inefficacité (conflits avec les fédérations)

La charte des sports relève-t-elle du domaine de la loi ou du domaine règlementaire ? Les structures qui existent au niveau central (ministère) sont-elles représentées effectivement au niveau des départements ? Les anciennes structures départementales de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs sont-elles régionales ou départementales ? Comment travaillent-elles avec les Communes ? Pour leur animation, les moyens humains, financiers et matériels ne devraient-elles pas être définis en fonction des missions et objectifs à elles assignés par le ministère et l'Etat ?

Par ailleurs, le fonctionnement actuel des directions et des services au sein du ministère a répondu plus aux injonctions liées aux différents contextes politiques qu'à la nécessité de rationalisation des processus de conception, de mise en œuvre et de suivi évaluation. Pour maximiser les résultats dans tout système humain, il faut réduire le fonctionnement empirique en renforçant les capacités des acteurs et en définissant les règles et les procédures de façon transparente. Le secteur des sports n'échappe pas à cette réalité.

En définitive, il est à retenir que l'organisation et le fonctionnement des différentes structures ainsi que les interrelations entre les acteurs favorisent peu le développement du secteur des sports. Ce secteur est très peu considéré et ne bénéficie pas toujours des moyens nécessaires pour assurer son développement et sa promotion.

L'insuffisance d'équipement et l'absence de ressources humaines compétentes limitent aujourd'hui les activités des fédérations par rapport aux attentes des jeunes. Malgré le caractère déséquilibré de la répartition des infrastructures dont dispose le Bénin, le constat est que la plupart de ces infrastructures sont mal gérées, ce qui hypothèque l'organisation de véritables championnats nationaux.

Les espaces réservés aux infrastructures sportives au cours des opérations de lotissement sont parfois détournés. Il conviendrait de sensibiliser les élus locaux et les populations sur la nécessité de prévoir des réservations foncières en faveur des APS.

Les facteurs de développement

Le revenu national par habitant

De 1996 à 2006 : PIB = 210 000 FCFA/an/habitant soit 575 FCFA/jour/habitant. En 2004 : PIB = 275 000 FCFA/an/habitant soit 800 FCFA/jour/habitant.

La valeur de l'alimentation (calorie)

La valeur moyenne de l'alimentation au Bénin est de 2 325 calories/habitant/jour. Pour la FAO, la valeur minimale viable de l'alimentation est de 2 400 calories/habitant/jour. Quant à Klatzmann, il se situe entre 5 700 et 2 800 calories/habitant/jour et pour le sportif, la valeur moyenne de l'alimentation serait supérieure ou égale à 2500 calories/habitant/jour.

L'espérance moyenne de vie (année)

Une synthèse de l'espérance est faite dans le tableau 7 suivant :

Tableau 7 : Espérance moyenne de vie selon le sexe et le milieu

Milieu	Ensemble	Masculin	Féminin
Bénin	59,20	57,18	61,25
Urbain	60,72	57,82	64,23
Rural	57,33	57,04	58,11

Source : Rapport de recensement général de la population et de l'habitat (2002)

Le pourcentage de la population urbaine

Il s'élève à 38,9 pour cent.

Le pourcentage d'analphabètes

Selon le rapport de la Direction des Etudes Démographiques de l'INSAE, le taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 à 24 ans est de 42,92 pour cent et celui de la population adulte (15 ans et plus) est de 32,57 pour cent. Sept personnes sur dix âgées de 15 ans et plus sont analphabètes et six personnes de 15 et plus sur dix n'ont jamais été à l'école. Une comparaison faite entre le Bénin et quatre autres types de pays suivant 4 indicateurs socioéconomiques a donné le tableau 8:

Tableau 8 : Tableau comparatif de quatre indicateurs socio économiques entre le Bénin et les autres pays

Indications socio-économiques	Bénin	Afrique subsaharienne	Pays moins avancés	Pays plus avancés	Pays industrialisés
Espérance de vie ($\cdot 10^{-1}$)	509	465	504	640	770
Taux d'alphabétisation ($\cdot 10^{-1}$)	386	624	533	745	-
PNB/hbt	380	530	270	1250	20900
PIB/hbt	980	1831	1274	3850	23135

Source : Rapport mondial sur le développement humain, PNUD, 2003

Le nombre total d'habitants

La population du Bénin est estimée à 6 769 914 habitants dont 3 485 795 de sexe féminin et 3 284 119 de sexe masculin.

Discussion

Le sport béninois ne connaît pas un grand succès. D'après les résultats des recherches, le constat fait est que les éléments sportifs sont presque inexistantes. Les ressources humaines en matière de sport sont insuffisantes et cela n'est pas étonnant vu la population du Bénin et les infrastructures sportives disponibles. L'Etat béninois a investi assez d'argent dans le sport mais cela n'a pas servi à la promotion du sport à cause de l'absence de vision politique. Pourtant, le Bénin ne manque pas vraiment de cadres sportifs capables de développer le secteur. Néanmoins, il faut reconnaître que, grâce au sport, le Bénin a quand même eu une certaine renommée sur le plan international sans avoir réellement convaincu.

Le vrai problème que connaît le sport au Bénin est une absence de base matérielle. Les conditions de vie des béninois ne leur permettent pas de pratiquer les APS et d'y exceller. La preuve est que les athlètes béninois qui représentent le Bénin dans des compétitions internationales et qui tendent d'exceller ne vivent pas au Bénin. Ils vivent dans les pays riches (pays d'Europe) ; c'est le cas de Fabienne Ferraez qui vit en France et s'y entraîne dans des conditions agréables, incomparables à celles des athlètes vivant au Bénin. Le Bénin est un pays pauvre et la pauvreté ne favorise pas la pratique sportive. Pour relever le niveau du sport, il faut d'abord éliminer l'extrême

pauvreté, assurer l'enseignement fondamental pour tous, assurer l'accès aux soins de santé à tous, améliorer le cadre de vie, promouvoir l'égalité des sexes et créer un partenariat mondial pour le développement.

L'hypothèse est vérifiée et permet de comprendre que les éléments non sportifs participent au développement du sport en offrant des bases matérielles, financières et humaines nécessaires. Dans ce cas, le Bénin ne peut être l'héritier du modèle français transposé. Il doit inventer son propre modèle de développement sportif à partir de son génie, de ses conditions et de ses ressources endogènes.

Conclusion

Le sport en Afrique n'a pas été une invention, c'est le produit de la diffusion car il s'est d'abord développé dans les nations industrialisées avant de se diffuser ensuite vers les nations non industrialisées. Tel qu'il se présente dans les pays occidentaux, il correspond à un mode de vie. Le niveau de développement du système de production industriel et technologique dans ces pays a permis de créer un environnement capable de servir de base au développement du sport.

Le transfert du modèle occidental dans un pays d'Afrique noire comme le Bénin fait qu'il est appliqué hors de sa logique; il est inadapté au contexte local qui ne peut supporter la charge imposée pour le développement du sport. Ainsi, il nous apparaît important de souligner que le modèle français ne saurait constituer la seule solution et qu'il faudra trouver un modèle de développement sportif propre au Bénin. C'est donc à la société globale qu'il faut penser pour intégrer la problématique de la création d'un système sportif national au processus de construction d'un Bénin émergent.

Références

- Andreff, W. et Nys, J.F., 1986, *Economie du Sport*, Paris: Collection Que suis-je ? Seuil.
- Akpovo, V., 2007, Contribution aux travaux préparatoires sur le Forum national sur le sport, Cotonou.
- Baba-Moussa, A.R., 1992, Sport et intégration sociale de la jeunesse au processus de développement, Mémoire CAPEPS, Porto-Novo: INEEPS.
- Badie, B., 1992, *L'Etat importé*, Paris: Fayard.
- Ball, D.W., 1972, Olympic Games competition: structural correlates of national success, *International Journal of Comparative Sociology*, Can 13, n° 3-4.
- Brhom, J.M., 1992, *Sociologie politique du sport*, Nancy: Presses Universitaires de Nancy.
- Carfantan, J., Y., et Condamines, C., 1980, *Qui a peur du tiers monde ?*, Paris: Seuil.
- Castejon, Paz, B., 1973, *La rationalisation des choix en matière de politique sportive*, Strasbourg : Conseil de l'Europe.

- Charitas, P., 2009, « La Commission d'Aide Internationale Olympique (CAIO) : Un instrument de propagande soviétique ? (1951-1962) ». *Sport History Review*, 40, 143-166.
- Chifflet, P., 1995, *L'offre sportive en France : de la concentration à la division*, Traduction de "Supply of sports in France : from centralisation to division ; in *Sociologie of sport Journal*.
- Chifflet, P., Gouda, S., 1996, *Olympisme et identités nationales en Afrique noire francophone*, in Revue STAPS, Grenoble: Presses Universitaires de Grenoble.
- Chifflet, P., Gouda, S., 1992, *Sport et Politique Nationale au Bénin de 1975 à 1990*, in Revue STAPS, Grenoble: Presses Universitaires de Grenoble.
- Chifflet, P., Gouda, S., 1991, Sports, Identités Culturelles et Développement dans les pays francophones d'Afrique noire, Rapport de recherche (1990-1992), EROS, Grenoble: Université Joseph Fourier de Grenoble.
- Cornevin, R., 1981, *La République Populaire du Bénin, des origines à nos jours*, Maisonneuve et Larose, Paris.
- Defrance, J., 1990, « L'approche comparative et historique des relations entre institutions « sportives » et Etat », in *Sport et Politique*, Actes de Colloque Université d'Ottawa – Canada.
- Elame-Jackson, R., 1977, Le mirage du développement du sport en Afrique, l'exemple des pays au sud du Sahara, ex colonies françaises, Thèse de l'Université de Paris VII.
- Gouda, S., 1986, Analyse organisationnelle des activités physiques et sportives dans un pays d'Afrique noire : le Bénin, Thèse de doctorat du 3^e cycle STAPS, Université de Grenoble 1.
- Gouda, S., 1997, Etats, Sports et Politiques en Afrique noire francophone : cas du Bénin, du Congo, du Niger et du Sénégal, Thèse pour le doctorat de l'Université Joseph Fourier de Grenoble, Mention STAPS.
- Gouda, S., 2001, « La notion d'athlos et la réalité olympique en Afrique noire », Communication à la session de l'Académie Internationale Olympique, Olympie (Grèce).
- INSAE, Février 2002, Direction des Etudes Démographiques, 3^e recensement général de la population et de l'habitat, RGPH3.
- Levine, N., 1974, *Why do countries win Olympic medals, some structural correlates of Olympic Games success*, 1972, social Soc. Res USA, 58, n° 4.
- Merle, M., 1972, *L'Afrique noire contemporaine*, Collection U, Paris, 2^e édition revue et mise à jour, Paris: Librairie Armand Colin.
- Novikov, A.D., Maximenko, A. M., 1972, "The influence of selected socio-economic factors on the level of sports achievement in the various countries", *International review of sports sociology*, Volume 7 (2).
- PNUD, 2003, Rapport mondial sur le développement humain.
- RGPH, 2002, Rapport sur le Recensement Général de la Population et de l'Habitat.
- PNUD, 2001, Rapport sur le développement humain au Bénin.
- FNUAP, 2001, Rapport sur l'état et le devenir de la population du Bénin.